



PLAN DE MAÎTRISE SANITAIRE

Référence : BFC_FOR_Plan_maitrise_sanitaire

Thématique : Formation-Prévention et sécurité

Objectif

Se mettre en conformité et mettre en place son Plan de Maîtrise Sanitaire.

Public

Chef d'entreprise, conjoint, salarié, demandeur d'emploi, créateurs d'entreprise de l'alimentaire.

Programme

- Définir le type de PMS (Plan de Maîtrise Sanitaire).
- Utiliser les guides des bonnes pratiques d'hygiène.
- Répondre aux attentes des fiches sectorielles (viande, lait, poisson, oeuf, restauration...).
- Mettre en oeuvre et formaliser le plan HACCP.
- Avoir une traçabilité adaptée.
- Déterminer la durée de vie des aliments.
- Mettre en place des plans d'autocontrôle efficaces.

Prérequis et niveau de connaissance préalable

Avoir de bonnes connaissances en matière d'hygiène (avoir suivi la formation hygiène alimentaire ou hygiène et allergènes).

Moyens pédagogiques et techniques d'encadrements

- Formateur spécialisé dans le domaine d'intervention certifié Calyxis CEPR "Conduite de Système HACCP/SMSDA" et sélectionné par la CMA.
- Effectif de 5 à 8 stagiaires.
- Apports théoriques et mise en pratique.

Suivi et évaluation de l'action de formation

Évaluation formative tout au long du stage - Feuille d'émargement - Attestation de stage.

Coût de la formation

Coût total pour 1 jour de formation : 260 euros comprenant les frais pédagogiques (210 euros) et les frais d'inscriptions (50 euros)



[voir les conditions générales de vente.](#)

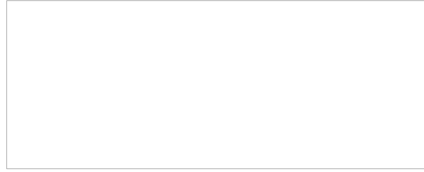
Ces coûts peuvent être pris en charge par les financeurs de la formation.

Votre conseiller Chambre de Métiers vous aide dans vos démarches et vous accompagne dans le montage du dossier de prise en charge de la formation. Renseignez-vous en cliquant sur « Être rappelé » en bas de la fiche.

Réservez dès maintenant votre place

Attention, les places à nos formations sont limitées. Si cette formation vous intéresse, réservez votre place www.artisanat-bfc.fr | VOTRE CMA DISPONIBLE QUAND VOUS L'ETES !

directement en ligne ci-dessous.



Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Bourgogne Franche Comté

N°SIRET : 130 026 073 00010

N° déclaration d'activité formation : 27 39 01242 39

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

Délivré par:

- 21 - Dijon : Délégation Côte-d'Or 65-69 rue Daubenton - BP 37451 - 21074 DIJON Cedex
- 89 - Auxerre : Délégation de l'Yonne 56-58 rue du Moulin du Président - BP 337 - 89005 AUXERRE Cedex
- 58 - Nevers : Délégation de Nevers 9 Rue Romain Baron, CS 80040 - 58027 NEVERS Cedex

Prochaines sessions:

- 21 - Dijon - FOAD : Lundi 8 novembre 2021 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h à distance
Inscription avant le 01/11/2021
- 89 - Auxerre - Lundi 15 novembre 2021 de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 **Inscription avant le 10/11/2021**
- 58 - Nevers - Lundi 22 novembre 2021 de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h **Inscription avant le 17/11/2021**

Tarifs:

- Tout public - contact